

Département technique

Service football de base

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

Saison 2011/2012

Coca-Cola Junior League
Juniors A, B et C
(Groupes intercantonaux)

1. Généralité
2. Organisation des compétitions
3. Modalités des championnats
4. Critères d'admission *Coca-Cola Junior League*
5. Tournois finaux des champions de groupe
6. Conditions pour une candidature au football d'élite des juniors
7. Fairplay
8. Sélections régionales
9. Prescriptions administratives / Correspondances
10. Mise en vigueur

1. Généralité

L'Association Suisse de Football et Coca-Cola Suisse ont convenu une co-opération pour la promotion du football de base en Suisse. Les deux partis utiliseront toujours la désignation **Coca-Cola Junior League**.

Conformément au règlement des juniors, le Département technique de l'ASF édicte des prescriptions d'exécution pour les championnats de la *Coca-Cola Junior League*. Les championnats seront organisés et gérés par les régions.

1.1 Nombre de groupes

Juniors A, B et C: championnat d'automne = 7 groupes
 championnat du printemps = 7 groupes

1.2 Nombre d'équipes

Tous les groupes se composent en principe de 12 équipes.

1.3 Formation des groupes / Gestion des groupes

La *Coca-Cola Junior League* est gérée comme suit :

Catégorie	Répartition	Régions	Gérance
Juniors A:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV, FTC	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SKFV	SKFV
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	ACGF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	ANF

Juniors B:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV, FTC	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SKFV	FV NWS
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	AVF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	AFF
Juniors C:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV (sans FTC)	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SKFV	AFV
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	ACVF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	AFF

Pour la *Coca-Cola Junior League*, la répartition des équipes est effectuée, en tenant compte dans la mesure du possible, de la situation géographique des clubs.

2. Organisation des compétitions

2.1 Bases réglementaires

L'organisation des compétitions se base sur le règlement de jeu, le règlement des juniors et les prescriptions d'exécution de la *Coca-Cola Junior League*.

2.2 Qualification

Juniors A:	1.1.1992 - 31.12.1994
Juniors B:	1.1.1995 - 31.12.1996
Juniors C:	1.1.1997 - 31.12.1998

Les juniors A et B peuvent être alignés sans limite dans les équipes d'actifs. Les juniors B peuvent jouer dans les équipes de la catégorie A, les juniors C dans la catégorie B et les juniors D dans la catégorie C.

Les juniors restent qualifiés sans limite pour les équipes de juniors du football de base qui correspondent à leur classe d'âge. Lors des trois derniers matches de championnat d'automne et de printemps, ainsi que pour les matches d'appui et tournois finaux, les juniors ne sont qualifiés pour le football de base que s'ils n'ont pas disputé plus de 3 matches de championnat, entièrement ou partiellement, avec une équipe M-18 et/ou M-16 et/ou M-15/14 (football d'élite des juniors).

2.3 Règles

Sont valables les règles du football de base des juniors :

- expulsion temporaire
- changements libres (7 remplaçants)
- corner court chez les juniors C

3. Modalités des championnats

3.1 Principe

Des championnats semestriels seront organisés :

- championnat d'automne
- championnat du printemps

Tous les matches de championnat doivent obligatoirement être joués en automne et au printemps. Il n'est pas admissible que des matches soient homologués avec 0 point !

3.2 Championnat d'automne

Chaque équipe dispute 11 à 12 matches (tour simple).

Nombre d'équipes reléguées

Juniors A, B et C :

Le nombre d'équipes reléguées devrait être revu à la baisse. L'idéal serait 1 à 2 reléguées, y compris dans les groupes interrégionaux (maximum 2 reléguées dans les groupes régionaux et 3 dans les groupes interrégionaux). Cependant, ce sont aux associations régionales de trancher définitivement.

3.3 Championnat du printemps

Chaque équipe dispute 11 à 12 matches (tour simple).

Nombre de relégués

Juniors A, B et C :

Le nombre d'équipes reléguées devrait être revu à la baisse. L'idéal serait 1 à 2 reléguées, y compris dans les groupes interrégionaux (maximum 2 reléguées dans les groupes régionaux et 3 dans les groupes interrégionaux). Cependant, ce sont aux associations régionales de trancher définitivement.

3.4 Particularités

Les relégués du football d'élite des juniors M-18 sont intégrés dans le groupe de la *Coca-Cola Junior League* des juniors A. Les relégués du football d'élite des juniors M-16 sont intégrés dans le groupe de la *Coca-Cola Junior League* des juniors B. Les relégués du football d'élite des juniors M-15 sont intégrés dans le groupe de la *Coca-Cola Junior League* des juniors C.

Si des relégués du football d'élite doivent être intégrés dans les groupes intercantonaux, les groupes pourront être formés transitoirement de plus de 12 équipes.

3.5 Classements

Sont déterminants pour établir le classement des équipes des groupes intercantonaux:

d'abord, le nombre des points acquis;

ensuite, la meilleure différence de buts;

ensuite, le plus grand nombre de buts marqués;

ensuite, la différence de buts marqués dans les matches entre les équipes concernées qui sont à égalité de points;

enfin, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur (coefficient);

Aucun match d'appui n'aura lieu.

4. Critères d'admission *Coca-Cola Junior League*

4.1 Juniors A et B

Les clubs avec des équipes du football d'élite des juniors peuvent également être représentés dans les groupes intercantonaux s'ils remplissent les qualifications sportives.

4.2 Juniors C

4.2.1 Les clubs avec des équipes M-14/15 (football d'élite des juniors) ne pourront pas jouer en *Coca-Cola Junior League* (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.2.2 Des groupements de clubs avec des équipes M-14/15 ne pourront pas jouer en *Coca-Cola Junior League* (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.3 Un club ou un groupement peut seulement être représenté en *Coca-Cola Junior League* par une seule équipe par catégorie dans le groupe intercantonal.

4.4 Les équipes des groupes intercantonaux qui ont assuré leur place, selon le classement, à la fin du championnat écoulé dans la catégorie concernée ou celles qui se sont qualifiées selon les modalités régionales pour une promotion ont le droit d'y participer.

5. Tournois finaux des champions de groupe

Un tournoi final aura lieu en juin 2012 pour les champions de chaque groupe du championnat du printemps de la *Coca-Junior League*. Les joueurs qui ont été qualifiés pour le championnat à la fin de la saison (voir point 2.2) et qui ne sont pas suspendus sont autorisés à y participer.

6. Conditions pour une candidature au football d'élite des juniors

Les clubs qui remplissent les critères sportifs et d'infrastructures demandés peuvent présenter une candidature pour la participation au championnat du football d'élite des juniors M-16, M-15 et M-14 pour la saison 2012/2013. Les prescriptions d'exécution y relatives seront établies en automne 2011 et peuvent être demandées auprès du service football d'élite du DT.

7. Fairplay

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain:

- ponctualité
- tenue correcte
- présentation

Les équipes doivent pénétrer ensemble en deux colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent avec une poignée de mains, puis se rassemblent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre. A la fin du match, les équipes se rassemblent dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

8. Sélections régionales

Selon l'art. 40 du règlement de jeu, tout joueur qui est convoqué dans la sélection régionale doit participer aux réunions obligatoires. Une copie de la convocation est adressée au club, qui est responsable de l'exécution par ses joueurs de leurs obligations envers l'association régionale.

9. Prescriptions administratives / Correspondance

Les régions qui s'occupent de la gestion des groupes complètent ces prescriptions d'exécution avec des prescriptions administratives supplémentaires. Toute la correspondance concernant la *Coca-Cola Junior League* sera imprimée sur papier spécial.

10. Mise en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées par le comité central de l'ASF en date du 29 avril 2011. Elles entreront en vigueur le 1er juillet 2011.

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL
Département technique

Muri, avril 2011

Le directeur Le chef du service football de base

P. Knäbel L. Balduzzi